

Conduire sur route hivernale nécessite des équipements spéciaux et une conduite adaptée

Les premiers mois de l'année sont un appel pour un bon nombre d'entre nous à des sports d'hiver en montagne. DEKRA Automotive rappelle ici que conduire en sécurité dans les montagnes requiert un véhicule parfaitement équipé pour les conditions hivernales ainsi qu'une conduite adaptée.

Comme pour les skis sur les pistes, l'adhérence des pneus est essentielle, surtout sur route verglacée. En France, pour la troisième année consécutive, il est obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes à neige (métalliques ou textiles) du 1^{er} novembre au 31 mars, dans certaines communes des massifs montagneux (Alpes, Corse, Massif Central, Massif Jurassien, Pyrénées, Massif Vosgien). Au total 34 départements sont soumis à cette obligation*.

Sur les routes, une signalisation indique aux usagers l'entrée dans une zone où les obligations d'équipements s'appliquent.



« Si dans certains pays comme l'Autriche, le non-respect expose déjà à une amende, aucune sanction n'est appliquée en France. Les pouvoirs publics veulent une approche pédagogique et préfèrent la carte de la prévention afin de laisser le temps à chacun de s'adapter à l'obligation de disposer d'équipements hivernaux. Il en va néanmoins de la sécurité de tous de s'équiper et de se renseigner sur l'état du réseau routier avant de prendre la route, même en dehors des zones soumises à l'obligation d'équipement » rappelle Karine Bonnet, Directrice Générale de DEKRA Automotive SAS. Pour une adhérence sécurisante, les experts du groupe DEKRA recommandent des pneus neige présentant un profil d'au moins quatre millimètres.

Dans les régions de haute altitude, il est également nécessaire d'avoir à bord des chaînes adaptées afin de parer aux très attendues chutes de neige. Pour savoir équiper efficacement son véhicule de chaînes, mieux vaut faire un essai chez soi avant le départ. « Apprendre « sur le tas » dans le froid et la neige peut vous coûter votre sérénité et engendrer des risques inutiles. Une fois les chaînes installées, ne roulez pas à plus de 50 km/h » avertit Karine Bonnet.

En hiver, les zones les plus dangereuses tels que les ponts, les côtes, les passages souterrains et les chemins de forêt sont souvent difficiles à détecter. Ces portions peuvent être particulièrement exposées au froid, et donc au verglas. Même en cas de chaussée sèche et adhérente.

Information presse

Sur chaussée humide, enneigée ou verglacée, il est conseillé de ménager sa vitesse, et de maintenir une distance plus importante de sécurité.

Dès 50 km/h, en cas de neige et de verglas, la distance de freinage d'un véhicule peut aisément être multipliée par deux voire plus, avertissent les experts en accidentologie du groupe DEKRA. Pour une sécurité optimale, pensez également à allumer les feux de croisement lorsque la visibilité est faible, mais aussi à vérifier que les vitres et les capteurs des systèmes d'aide à la conduite sont exempts de neige.



* <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-en-voiture/equipement-de-la-voiture/nouveaux>. Image sécurité routière. décret n° 2020-1264 du 16 octobre 2020, entré en vigueur le 1er novembre 2021.

Le groupe DEKRA édite chaque année un rapport européen de sécurité routière. Retrouvez toutes les éditions sur [dekra-roadsafety.com](https://www.dekra-roadsafety.com).

Image ©DEKRA SE

À propos de DEKRA :

DEKRA a été fondée en 1925 pour assurer la sécurité routière par l'inspection des véhicules. Avec un champ d'action beaucoup plus large aujourd'hui, DEKRA est la plus grande organisation indépendante d'experts non cotée au monde dans le secteur des essais, de l'inspection et de la certification. En tant que fournisseur mondial de services et de solutions complètes, nous aidons nos clients à améliorer leurs résultats en matière de sûreté, de sécurité et de développement durable. En 2022, DEKRA a réalisé un chiffre d'affaires de près de 3,8 milliards d'euros. L'entreprise emploie actuellement près de 49 000 personnes qui offrent des services d'experts qualifiés et indépendants dans environ 60 pays sur les cinq continents. Avec une note de platine attribuée par EcoVadis, DEKRA fait désormais partie du premier pour cent des entreprises durables classées.

À propos de DEKRA Automotive SAS :

Numéro 1 mondial avec 28,5 millions de contrôles techniques réalisés dans le monde, DEKRA Automotive SAS gère en France un large réseau d'affiliés et de centres en propre. Couvrant avec plus de 1710 établissements l'ensemble du territoire national pour des contrôles techniques VL (1560 centres) et PL (150 centres) garantissant aux usagers un contrôle technique impartial, répondant aux plus hauts standards de qualité.

DEKRA Automotive SAS gère 3 enseignes de contrôle technique automobile, DEKRA, NORISKO et AUTOCONTROL ainsi qu'une enseigne DEKRA pour le poids lourd et réalise près de 6.5 millions de contrôles par an. Acteur engagé au profit de la sécurité routière, DEKRA Automotive SAS poursuit en France la mission d'intérêt général portée depuis 1925 en Allemagne, par sa société mère, qui finance un pôle de recherche en prévention des accidents. Partenaire de la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière depuis 2000, étendue en 2008 en signant la charte européenne, DEKRA Automotive SAS mène de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention, dans ce cadre. (Sites [dekra-norisko.fr](https://www.dekra-norisko.fr) / [dekra-pl.com](https://www.dekra-pl.com)).